



# Communiqué AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 12 mars 2021

## **COVID-19 :** **Tous les sapeurs-pompiers peuvent injecter...** **Notre gouvernement serait-il « Allioné » ?**

Paru ce jour au Journal Officiel, [le décret 2021-272](#) du 11 mars autorise désormais les sapeurs-pompiers à injecter les vaccins contre la COVID-19. C'est avec la plus grande fermeté que nous nous désolidarisons de la prise de position de la Fédération des sapeurs-pompiers volontaires de France et que nous nous élevons contre cette décision qui, une fois de plus, frise le ridicule.

**N'y a-t-il donc plus de limites dans les textes publiés à la hâte ?** Manifestement, l'urgence dans la gestion de la crise sanitaire ne permet plus à notre gouvernement de réfléchir décemment et sûrement !!!

### **Il est grand temps de dire STOP !!!**

On ne peut demander aux sapeurs-pompiers secouristes, techniciens des missions de secours d'urgence, de pratiquer des gestes de soins (car c'est bien ce dont il s'agit) qui devraient être prodigués par le corps médical.

**Les sapeurs-pompiers ne peuvent pas être servis à toutes les sauces.** De quels droits la Fédération des sapeurs-pompiers volontaires de France, qui ne nous représente pas, s'est-elle autorisée à impliquer les secouristes, bottes aux pieds, dans cette gestion controversée du déploiement de la campagne de vaccination contre la COVID-19 ?

**Prochain engagement ubuesque : la Fédération des sapeurs-pompiers volontaires de France, pourrait bien vous engager contre la faim dans le monde... Mais à effectif constant !**

*Les Autonomes*  
S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...  
RÉUSSIR ENSEMBLE !



FÉDÉRATION AUTONOME SPP-PATS

285, avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve-Loubet

04 93 34 81 09

secretariat@faspp-pats.org  
www.faspp-pats.org